



## Conseil économique et social

Distr. générale  
17 décembre 2007  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de statistique

#### Trente-neuvième session

26-29 février 2008

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire\*

#### Points sur lesquels la Commission devra se prononcer

après examen : Programme de comparaison internationale

### Examen du cycle 2005 du Programme de comparaison internationale par les Amis du Président

#### Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport des Amis du Président sur le cycle 2005 du Programme de comparaison internationale (PCI). Ce rapport inclut les résultats d'une évaluation faite par les Amis du Président, de la portée, des activités et des enseignements tirés du cycle actuel du PCI. Le rapport offre des recommandations sur d'éventuelles améliorations à apporter à ce programme et une proposition des Amis du Président concernant sa continuation. On trouvera au paragraphe 119 une liste des points à examiner.

---

\* E/CN.3/2008/1.



## Rapport des Amis du Président : examen du cycle de 2005 du Programme de comparaison internationale

### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–3	3
II. Aperçu du PCI .....	4–19	3
A. L'utilité des parités de pouvoir d'achat (PPA) .....	4–7	3
B. Le Programme de comparaison internationale .....	8–19	4
1. Aperçu historique .....	8–14	4
2. Le mandat de la Commission de statistique .....	15–17	6
3. Les méthodes de travail des Amis du Président .....	18–19	6
III. Données d'expérience tirées du cycle 2005 du PCI .....	20–51	7
A. Point de vue des utilisateurs .....	21–25	7
B. Enquêtes menées par les Amis du Président .....	26–51	8
1. Enquête périodique .....	30–45	9
2. Enquête dite de l'anneau .....	46–51	12
IV. Principales difficultés du PCI .....	52–112	13
A. Structure de gouvernance .....	52–85	13
1. Le Conseil d'administration .....	55–60	14
2. Bureau mondial .....	61–72	15
3. Rôles respectifs du programme OCDE/EUROSTAT et du Bureau mondial .....	73–79	18
4. Partenariats .....	80–85	19
B. La communication .....	86–89	21
C. Création de capacités .....	90–96	21
D. Continuation du Programme de comparaison internationale .....	97–107	23
E. Problèmes relatifs aux comptes nationaux .....	108–112	26
V. Conclusions .....	113–118	28
VI. Points à examiner .....	119	29

## **I. Introduction**

1. Le rapport des Amis du Président contient un examen du Programme de comparaison internationale, de sa structure de direction et des données d'expérience recueillies par les partenaires. Cet examen repose en partie sur les rapports d'auto-évaluation communiqués par les organisations qui le dirigent, telles que le Bureau mondial du PCI à la Banque mondiale, et sur les rapports des organismes régionaux. Il examine les modalités de coopération sur la base des matériaux reçus des institutions participantes et contient une évaluation des initiatives de création de capacités. De plus, le rapport présente les conclusions qu'inspirent les résultats de l'enquête et une réflexion sur les enseignements recueillis par les pays participants.

2. L'examen final du fonctionnement effectif des structures de direction du Programme de comparaison internationale dépend de la qualité des résultats finals. Certains résultats régionaux ont été publiés : ils font apparaître les différences dans le niveau des prix et un classement des pays en fonction du produit intérieur brut par habitant. Les résultats régionaux qui ont été publiés jusqu'à présent et les résultats mondiaux définitifs, qui seront publiés plus tard cette année, doivent en outre être analysés dans l'optique des utilisateurs.

3. Le rapport examine les problèmes soulevés par le Programme de comparaison internationale et présente des recommandations sur sa continuation. Ces recommandations reposent en partie sur un examen, réalisé en août 2007, du point de vue des utilisateurs du fonctionnement du Programme. Les enquêtes menées par les Amis du Président apportent de leur côté d'utiles et importantes informations sur le pilotage du programme tel qu'il est vu aux niveaux régional et national. La quatrième partie porte sur les principaux éléments de la structure de direction du programme et les problèmes que rencontre le PCI, et présente le débat sur la poursuite du Programme. Les implications générales et les recommandations y sont résumées. La section V du rapport contient des remarques de conclusion.

## **II. Aperçu du PCI**

### **A. L'utilité des parités de pouvoir d'achat (PPA)**

4. L'expression elle-même de « parité de pouvoir d'achat » en révèle le principe. Il s'agit simplement de dire qu'une somme d'argent donnée devrait permettre d'acheter partout la même quantité de biens et de services. Cependant, s'il est facile de comprendre la logique de l'idée de parité de pouvoir d'achat, le calcul pratique de ces parités est extrêmement difficile. D'abord se pose le problème des marchandises et services qui n'entrent pas dans le commerce international, cas qu'il faut expressément traiter. Deuxièmement, déterminer quelles marchandises et quels services sont identiques, d'un pays à l'autre est d'une difficulté redoutable. Troisièmement, même si on trouve des articles similaires, la question se pose encore de savoir comment en faire un panier de consommation représentatif. Quatrièmement, la collecte des prix paraît simple, mais elle est loin de l'être, en particulier quand on considère la difficulté de collecter des prix d'articles de qualité constante. La collecte et la sommation des prix d'un panier d'articles, quel que soit le pays, sont des tâches également très difficiles. Il va sans dire que quand l'on tente de construire un appareil de recherche susceptible d'être utilisé dans tous les pays,

les problèmes se multiplient. C'était pourtant bien l'ambition initiale du Programme de comparaison internationale.

5. Utilisant les parités de pouvoir d'achat (PPA) comme coefficients de conversion, les comparaisons de volume du PIB permettent de mesurer le bien-être social et économique relatif de la population des différents pays, de suivre l'incidence de la pauvreté, de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et donc de cibler des programmes en conséquence. Les parités de pouvoir d'achat aident également à repérer, sur les marchés internationaux, les différences de productivité relative et de potentiel d'investissement entre pays.

6. En outre, les PPA peuvent être utilisées comme référence pour le choix d'un taux de change dans un pays qui introduit une nouvelle monnaie. Elles peuvent être utilisées aussi pour prédire l'évolution des taux de change sur le marché, pour peu que l'on fasse l'hypothèse supplémentaire que ces taux tendent à rejoindre à long terme les taux déduits des PPA. Les PPA sont de plus en plus utilisées pour déterminer la répartition des droits de vote dans certaines instances internationales et les conditions d'octroi des prêts et même pour certaines initiatives concernant les changements climatiques mondiaux.

7. Les chiffres des PIB corrigés des PPA sont essentiels pour compléter la connaissance que l'on a du PIB à prix constants, puisqu'ils permettent une comparaison dans l'espace (entre pays) qui vient s'ajouter aux comparaisons temporelles (dans le même pays) qui sont plus courantes. Les deux ensembles d'estimations vont jouer un rôle appréciable dans l'analyse de la croissance économique dans un monde où le commerce international et les investissements internationaux sont en expansion rapide. Ainsi, les chiffres du PIB corrigés pour les PPA constituent une addition substantielle au système de statistiques économiques internationales nécessaires pour prendre les bonnes décisions et assurer le suivi et l'évaluation des politiques.

## **B. Le Programme de comparaison internationale**

### **1. Aperçu historique**

8. Le PCI remonte à la fin des années 60; au départ il s'agissait d'un petit projet qui, en 1970, touchait 10 pays. Par la suite, les cycles successifs du PCI ont été réalisés en 1975, 1980, 1985, 1990 (partiel seulement) et 1993. À la date du dernier cycle, le PCI était devenu un programme mondial, puisqu'il couvrait 118 pays et toutes les régions du monde.

9. Depuis 1985, la Banque mondiale assure la coordination du PCI dans les pays qui ne sont pas membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le cycle de 2005 marque un tournant dans l'histoire du Programme : il s'agissait de répondre aux critiques adressées au PCI et aux problèmes de qualité récapitulés dans le rapport Ryten<sup>1</sup>.

10. Le rapport Ryten comporte une analyse critique détaillée du cycle de 1993-1996 du PCI. Les mêmes critiques, en gros, ont été formulées dans un rapport établi

---

<sup>1</sup> Rapport sur l'évaluation du Programme de coopération internationale (E/CN.3/1998/8, Nations Unies, New York, 1999), par Jacob Ryten.

par Castles<sup>2</sup> qui travaillait surtout sur des données européennes, puis par Fombellida et Varjonen<sup>3</sup> qui travaillaient sur des données africaines de 1993. Le rapport Ryten évoquait un problème de « pedigree » des données. L'origine du problème tient à la mauvaise gestion et à la mauvaise supervision de la collecte des données au niveau des pays, aux difficultés de correction et de traitement des données et au manque de coordination entre les institutions statistiques nationales et les coordonnateurs régionaux. Ces problèmes ont compromis la crédibilité du programme auprès de ses partenaires. Le rapport signalait également l'insuffisance de financement et l'absence de coordination internationale crédible; il soulignait la nécessité de consulter les utilisateurs.

11. Selon les recommandations que contenait le rapport Ryten, un nouveau modèle a été établi en 2000-2001 par la Banque mondiale en collaboration avec plusieurs organismes internationaux, régionaux et nationaux. Le Bureau mondial du PCI à la Banque mondiale, est chargé de la gestion et de la coordination pratiques du cycle de 2005. Les bureaux de statistique nationaux ont appliqué le Programme sur le terrain, sous la supervision générale et la coordination des organismes régionaux.

12. Les modalités de direction du programme ont été examinées à la trentième session de la Commission de statistique en 2002, dans une proposition de projet établie par la Banque mondiale avec une contribution de l'équipe des Amis du Président d'alors. Cette proposition prévoyait la création d'un organe international de direction, d'un organe consultatif et d'un secrétariat international.

13. Le rapport remis, sur le Programme, à la Commission de statistique en 2003 décrit la structure de direction comme comportant un conseil d'administration du PCI, les coordonnateurs régionaux et un Conseil du PCI. Un conseil d'administration a bien été établi en 2002 : il est responsable de l'application du modèle d'ensemble et du suivi des progrès accomplis. Dans une réunion qui a eu lieu en février 2003, ce conseil d'administration a demandé au Bureau mondial du PCI de nommer une équipe d'experts qui constituerait un groupe consultatif technique chargé afin de donner des conseils techniques et de veiller à la qualité des données. Un directeur mondial a été nommé à la tête du Bureau mondial du PCI à la Banque mondiale en novembre 2002. Pour plusieurs raisons, le Conseil du Programme de comparaison internationale, organe consultatif n'a pas été créé comme prévu. La question a de nouveau été inscrite à l'ordre du jour du Conseil d'administration du PCI en 2006 et cela a conduit à la décision de ne pas créer ce conseil consultatif. Il a été remplacé par un Forum, qui répondra aux besoins de communication avec les utilisateurs; il comprendra le même groupe de participants. Une première réunion de ce forum est prévue au milieu de 2008.

14. Le PCI est une initiative statistique ambitieuse et complexe. Le cycle de 2005 concerne cinq régions du monde et 102 pays. Les résultats seront colligés avec ceux du Programme OCDE/EUROSTAT de PPA, qui couvre 150 pays, ce qui porte ainsi le nombre de pays à un total de 150. Le Programme utilise toute une série d'enquêtes statistiques pour collecter les données sur les prix d'un panier de marchandises et de services, couvrant l'ensemble des composantes du produit intérieur brut.

---

<sup>2</sup> Review of the OECD-Eurostat Programme (STD/PPP (97)5, OECD, Paris, 1997), Ian Castles.

<sup>3</sup> Raimundo Fombellida et Seppo Varjonen, Évaluation externe du Programme de comparaison internationale : région africaine : Phase VI (Luxembourg, EUROSTAT, 1996).

## **2. Le mandat de la Commission de statistique**

15. À sa trente-huitième session en 2007, la Commission de statistique a décidé de créer un nouveau groupe d'Amis du Président composé de représentants des pays participants, qu'elle a chargé d'évaluer l'actuel PCI sur le plan de sa portée et des activités, et de faire une proposition sur ce que devrait comporter un nouveau cycle.

16. Plus précisément, les Amis du Président devraient :

a) Évaluer l'efficacité du fonctionnement, aux niveaux mondial, régional et national, de la structure de direction, dans la mise en œuvre et la conduite du programme;

b) Examiner le programme sur le plan technique, en incluant un manuel du PCI et un ensemble d'instruments du PCI;

c) Procéder à une évaluation des premiers résultats régionaux.

17. En mai 2007, les Amis du Président ont pris connaissance d'un projet d'examen du PCI divisé en deux phases :

a) La première phase comprendrait un examen de la structure de direction du PCI, établi sur la base de questionnaires permettant de recueillir l'expérience acquise par chacun des pays participants durant le cycle de 2005. Des rapports d'auto-évaluation seraient demandés aux organisations qui prennent part à la direction du programme telles que le Bureau mondial à la Banque mondiale, et les organismes régionaux. Cette phase comprendrait aussi un examen du point de vue des utilisateurs sur le PCI, compte tenu du fait que les résultats du cycle de 2005 ne seront pas disponibles avant décembre 2007. Les Amis du Président examineront ainsi les enseignements dégagés du cycle de 2005 et recommanderont des améliorations. Un rapport sur cette première phase serait établi et publié en décembre 2007 pour la trente-neuvième session de la Commission de statistique qui aura lieu en février 2008;

b) La phase 2 devrait comprendre une évaluation d'ensemble de l'actuel cycle du PCI, notamment une évaluation plus fouillée des questions méthodologiques et un examen d'ensemble de la qualité, sur la base des résultats empiriques. Un projet conjoint mis en œuvre par les Amis du Président et par le Conseil d'administration du PCI devrait être arrêté, et la réalisation dépendrait de compétences extérieures en sous-traitance.

## **3. Les méthodes de travail des Amis du Président**

18. Durant la première phase de l'examen auquel procèdent les Amis du Président, les aspects généraux de la direction du programme seront examinés, et on mettra spécialement l'accent sur ces problèmes dans la perspective nationale. L'information au sujet de la structure de direction du PCI, des organismes concernés, de leurs attributions et des problèmes de communication est de façon générale assez abondante. Cela comprend les minutes des réunions du Conseil d'administration, les travaux du Groupe consultatif technique et les réunions des coordonnateurs régionaux. Mais le pilotage du programme, tel qu'il est vécu au niveau national, est moins connu. On trouvera ici un bref aperçu des sources utilisées et des questionnaires employés pour cet examen.

a) Une enquête dans tous les pays participant au cycle ordinaire de 2005 du PCI. Le questionnaire couvre plusieurs sujets, et en particulier les questions de gestion du programme, par exemple les modes de décision et de communication.

b) Une enquête auprès des pays participant à la comparaison de l'anneau du PCI. Le questionnaire suit la structure présentée dans le questionnaire ordinaire.

c) Une demande tendant à recueillir les opinions des utilisateurs du PCI. Cette partie concerne 45 organisations internationales.

d) Les rapports d'auto-évaluation établis par les organismes qui ont pris part à l'actuel cycle du PCI. Cette partie comprend les rapports provenant du Bureau mondial du PCI à la Banque mondiale, de certains des organismes régionaux et de certains bureaux de statistique nationaux qui participent à des coopérations.

19. En dehors de ces instruments, il faut mentionner les réunions du Bureau mondial du PCI, à la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et des membres du Groupe consultatif technique. D'importantes informations complémentaires se trouvent dans les rapports annuels du PCI présentés à la Commission de statistique, le manuel du PCI, les manuels opérationnels, les bulletins, pour ne mentionner que quelques-unes de ces sources.

### **III. Données d'expérience tirées du cycle 2005 du PCI**

20. Le présent chapitre décrit les enquêtes menées et les principaux résultats obtenus.

#### **A. Point de vue des utilisateurs**

21. Le 8 juin 2007, le président du groupe des Amis du Président a adressé un courrier à 45 organisations internationales pour solliciter leur point de vue en tant qu'utilisatrices des parités de pouvoir d'achat établies par le PCI. Elles étaient priées de donner un bref aperçu de leurs besoins actuels et futurs en matière de parités de pouvoir d'achat et d'indicateurs s'y rapportant, en répondant aux questions suivantes :

a) Quel usage votre organisation fait-elle ou prévoit-elle de faire de ces indicateurs? Sont-ils réellement utilisés pour prendre des décisions, ou bien servent-ils principalement à faire des analyses, dans le cadre de travaux de recherche par exemple?

b) Votre organisation prévoit-elle de faire figurer des indicateurs en lien avec les parités de pouvoir d'achat dans l'une de ses publications périodiques?

c) Votre organisation juge-t-elle utile la mise en place d'un nouveau cycle du PCI (prévu en principe pour 2010)?

d) Votre organisation a-t-elle des observations plus générales à faire sur le PCI?

22. Les utilisateurs sont généralement d'avis qu'il importe de pouvoir disposer de parités de pouvoir d'achat et d'indicateurs s'y rapportant qui soient de qualité et que les parités de pouvoir d'achat sont utilisées à des fins commerciales, pour l'élaboration des politiques et plus fréquemment encore dans le cadre de travaux de

recherche et d'analyse. Ils rappellent que les parités de pouvoir d'achat servent de point de repère aux comparaisons internationales qui entrent dans l'élaboration des politiques économiques ou les analyses économiques.

23. La majorité des utilisateurs publient des indicateurs fondés sur les parités de pouvoir d'achat. La demande, qui semble être forte dans ce domaine, devrait augmenter à l'avenir compte tenu de la mondialisation de l'économie. Elle concerne fréquemment les indicateurs permettant d'évaluer les niveaux de vie et la pauvreté. Dans la mesure où le public s'intéresse beaucoup aux prévisions concernant le taux de pauvreté dans les régions, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) pourrait même appuyer le calcul de parités de pouvoir d'achat se rapportant spécifiquement à la pauvreté.

24. Le PCI est perçu comme une importante avancée et à la question de savoir s'il conviendrait d'organiser un autre cycle en 2010, la réponse est incontestablement oui. Cela ne pourra toutefois se faire qu'à condition que les données soient actualisées, fiables et disponibles dans un grand nombre de pays. Certains sont d'avis qu'il faudrait veiller à faire à l'avenir participer davantage de pays en développement au PCI.

25. Le fait que l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale travaillent en étroite coopération pour calculer les parités de pouvoir d'achat est apprécié par les utilisateurs. L'autre possibilité, qui est d'apporter aux parités de pouvoir d'achat, sans assurer de coordination, un certain nombre d'ajustements susceptibles de différer sensiblement d'une institution à l'autre, est considérée comme peu souhaitable. Les frais importants à engager au départ pour trouver un consensus sur les méthodes et former des experts nationaux sont considérés comme une bonne raison de poursuivre le programme actuel. Certains ont indiqué que l'on pourrait ventiler davantage les données relatives aux parités de pouvoir d'achat, par éléments du PIB par exemple, notamment les importations et les exportations. Il importe également que les méthodes suivies pour recueillir des données sur les parités de pouvoir d'achat soient comparables dans toute l'Union européenne, l'OCDE et le reste du monde. Il faudrait donc chercher à maintenir une étroite coopération entre l'OCDE, EUROSTAT et le PCI. Il est souhaitable de rapprocher encore les méthodes et éventuellement de regrouper différents programmes.

## **B. Enquêtes menées par les Amis du Président**

26. Les Amis du Président ont mené deux enquêtes :

a) Une *enquête périodique*, couvrant tous les pays participant au cycle 2005 du PCI;

b) Une *enquête dite de « l'anneau »*, couvrant les pays participant à la comparaison dite de l'anneau.

27. Les organismes ou les coordonnateurs régionaux font partie de la population visée par les deux enquêtes. Celles-ci accordent par ailleurs une place importante à la gouvernance.

28. Les principaux résultats des deux enquêtes sont présentés ci-dessous, l'accent étant mis sur les questions générales en matière de gouvernance. Le cas échéant, des renvois ont été faits aux parties les plus techniques des enquêtes, afin de faire bien apparaître les écarts constatés entre les réponses.

29. Un document plus détaillé, présentant les enquêtes, les méthodes et les résultats, sera établi puis distribué comme document de séance lors de la trente-neuvième session de la Commission de statistique, en février 2008.

### 1. Enquête périodique

30. Les 147 pays participants constituent la population visée par l'enquête. Le PCI couvre six régions (le nombre de pays participants est indiqué entre parenthèses) : l'Afrique (48), l'Asie et le Pacifique (23), l'Asie occidentale (11), l'Amérique latine (10), la Communauté d'États indépendants (CEI) (10), et le groupe EUROSTAT/OCDE (45) qui était administré depuis plusieurs décennies indépendamment du PCI.

31. Les cinq premières régions (groupe du PCI) sont placées sous l'égide du PCI et administrées par le Bureau mondial. Les organismes régionaux, qui participent à la prise de décisions, sont responsables de la coordination intrarégionale et de l'appui aux pays participants.

32. À la fin du mois d'octobre 2007, 77 pays avaient répondu (Afrique : 19; Asie et Pacifique : 15; Amérique latine : 3; Asie occidentale : 3; CEI : 4; région EUROSTAT/OCDE : 33). Le taux de réponse global est de 53 %, mais il varie quelque peu d'une région à l'autre. Pour la plupart, les pays de taille importante (en termes de population et d'économie) ont répondu à l'enquête; pour 68 des pays participants, l'enquête portait sur tous les éléments du PIB, tandis que neuf pays ont uniquement répondu à la partie concernant la consommation, ou ont participé à titre d'essai.

### Principes concernant la participation aux futures enquêtes du PCI

33. Une vaste majorité des pays du groupe du PCI (41 sur 44) se sont dits satisfaits de leur participation au cycle de 2005 et ont confirmé que de ce fait, ils participeraient à un prochain cycle.

34. Les observations formulées par les pays ont confirmé que le PCI avait de vastes retombées positives pour les programmes nationaux de statistique, tant pour les statistiques des prix que pour la comptabilité nationale. Le PCI a permis aux pays de taille plus importante et moins importante de bénéficier de beaucoup d'aide pour renforcer leurs capacités (institutionnelles et techniques) en matière de statistique. Les pays ont su gré à nombre des organismes régionaux de leur appui, dans le domaine financier comme dans celui de l'assistance visant à régler des problèmes techniques ou méthodologiques. Les participants ont en outre rendu hommage au travail effectué pour améliorer la base de statistique destinée à faire des comparaisons entre les pays, ainsi qu'à la contribution du programme à l'amélioration de la base statistique devant permettre d'apprécier les problèmes liés à la pauvreté.

35. Les pays peu satisfaits, ou peu enclins à participer au PCI à l'avenir, ont tous la particularité d'y participer depuis peu ou pour la première fois, et leurs régions respectives comprennent en outre des pays de taille économique importante. Certaines observations émanant de quelques-uns de ces pays sont reproduites ci-après pour donner un aperçu des positions adoptées :

« Malgré toutes les lacunes constatées au niveau des données, nous apprécions tous les efforts qui ont été faits dans le cadre de la phase actuelle du PCI pour surmonter les problèmes rencontrés lors des précédents cycles.

Toutefois, compte tenu des complexités très diverses que présente cet exercice colossal de calcul des parités de pouvoir d'achat, il y a encore beaucoup de progrès à faire avant que ces chiffres puissent être jugés fiables et représentatifs des faits.

De nombreux problèmes pratiques ont cependant nui à l'exactitude et à la qualité des parités de pouvoir d'achat, comme le fait que l'on se soit écarté du principe fondamental de l'équilibre entre la représentativité et la comparabilité dans le cadre du PCI, en raison de profonds écarts entre le niveau des modules relatifs au développement économique, au revenu et à la consommation entre les pays participants de la région de l'Asie et du Pacifique, ou l'impossibilité d'obtenir des orientations quant aux ajustements d'ordre qualitatif. Manifestement, les parités de pouvoir d'achat issues du cycle actuel du PCI ont sous-estimé le niveau des prix dans notre pays. Il est impératif de régler les problèmes rencontrés au cours du présent cycle du PCI avant de passer au cycle suivant. »

36. Les critiques concernent aussi la gouvernance, à savoir la façon dont les enquêtes centralisées (sur le logement et la construction) ont été menées. Les problèmes méthodologiques et structurels évoqués doivent eux aussi être réglés avant le lancement du nouveau cycle du PCI.

#### **Problèmes d'ordre général concernant la gouvernance**

37. Une majorité des pays (65 sur 77) ont répondu par l'affirmative à la question de savoir si la communication sur les divers aspects du programme était efficace, et une proportion similaire a indiqué avoir pu suffisamment contribuer à la prise de décisions. Les chiffres sont sensiblement les mêmes au sein des groupes du PCI et de l'OCDE/EUROSTAT.

38. Il apparaît que l'enquête du PCI a été globalement bien reçue, même si son lancement a dû être repoussé. L'élaboration d'une nouvelle méthode a engendré divers problèmes et de nouveaux retards. Bien que l'année de référence ait été modifiée (2005 au lieu de 2003), les délais de communication ont été trop courts. Les résultats d'ensemble dénotent peut-être le fait que les participants ont dû s'adapter aux changements apportés aux principes de départ.

39. Quelques-uns des participants ont toutefois argué que la communication et le processus décisionnel avaient parfois été unilatéraux et contraignants. Dans une certaine mesure, cela tient au fait que divers pays ont dû faire face à un gros surcroît de travail, en raison des retards pris sur le calendrier fixé pour certaines parties de l'enquête. Il en va de même pour d'importantes questions concernant l'administration des enquêtes centralisées, notamment l'accès aux données collectées.

Le Bureau mondial est chargé d'établir des directives claires sur la façon de coordonner les différents niveaux. L'une des leçons que l'on peut en tirer est que la communication entre les coordonnateurs régionaux et nationaux doit être améliorée.

40. Quarante-neuf des 77 pays ont confirmé que la mise en œuvre des différentes parties du PCI avait eu une incidence notable sur la charge de travail des instituts nationaux de statistique (77 % de ces pays appartenaient au groupe du PCI et 45 % au groupe OCDE/EUROSTAT).

41. La charge de travail supplémentaire était importante pour les pays qui devaient relever le prix de plusieurs centaines de produits n'entrant pas dans l'échantillon qu'ils utilisaient pour calculer l'indice des prix à la consommation (IPC). Les pays dotés de systèmes élaborés dans ce domaine et de crédits assez souples pour gérer de telles situations y sont parvenus sans trop de difficultés. En revanche, les pays ayant des systèmes statistiques moins avancés ne disposaient pas des ressources nécessaires pour faire face au surcroît de travail, ce qui a causé d'autres retards. Néanmoins, la plupart des pays ont compris qu'il était nécessaire que l'enquête du PCI couvre des produits ne figurant pas dans les échantillons leur servant à déterminer leur IPC. Il faudrait instaurer un meilleur équilibre afin de pouvoir comparer les prix entre les pays tout en réduisant au minimum la charge de travail supplémentaire.

Ainsi, dans le cadre du présent cycle, le surcroît de travail engendré par la nécessité de relever le prix de plusieurs centaines d'articles n'entrant pas dans les échantillons utilisés pour calculer l'IPC était trop important.

42. Dans toutes les régions, des programmes ont été mis en œuvre pour intégrer le PCI dans les programmes nationaux relatifs aux statistiques des prix. Près de la moitié des pays (36 sur 77) ont confirmé que ces initiatives avaient été prises pendant le présent cycle. Dans le groupe du PCI, 64 % des pays ont indiqué avoir travaillé dans ce sens, proportion qui est de 24 % dans le groupe OCDE/EUROSTAT.

43. Une caractéristique importante du cycle 2005 du PCI a été la prise en compte de tous les éléments du PIB, ce qui n'était pas le cas auparavant. La plupart des pays ont été concernés, à l'exception de certains petits pays qui n'ont participé qu'à la partie concernant la consommation des ménages. Pour ce qui est des éléments du PIB tels que le logement et la construction, on a eu recours à de nouvelles méthodes, et étant donné que les pays ne disposaient pas de la base statistique adéquate pour appliquer lesdites méthodes, certaines parties de l'enquête ont été menées de manière centralisée, souvent sans la participation des pays ou avec une participation limitée de leur part.

44. Pour la plupart, les pays semblent sensibles aux arguments en faveur d'une approche centralisée. Les enquêtes centralisées sont perçues de manière favorable ou essentiellement favorable. Dans le groupe du PCI, 55 % des pays appuient ce concept. Pour ce qui est des domaines plus techniques couvrant les produits sanitaires, l'éducation et les pouvoirs publics ainsi que le logement, une vaste majorité des pays du groupe du PCI (qu'il s'agisse de pays de taille modeste sur le plan économique ou de pays de taille économique importante) ont dit souhaiter que les pays participent davantage aux cycles à venir. Certains des pays de taille économique plus importante ont quant à eux formulé de sévères critiques.

Il apparaît nécessaire d'accorder davantage d'attention à la communication dans le cadre des enquêtes centralisées.

45. L'enquête a révélé que les questions relatives à l'appropriation font débat, en particulier au sein du groupe du PCI. L'un de ces pays a fait des observations qui donnent un aperçu de la teneur dudit débat.

« La question de l'appropriation est très importante, en particulier dans la mesure où les résultats se rapportant aux parités du pouvoir d'achat sont tributaires des données provenant non seulement d'un pays donné mais aussi d'autres pays. Pour que chaque pays puisse se reconnaître dans les résultats du PCI, il est indispensable d'accorder beaucoup d'attention à la qualité, à la couverture et aux principes de base, qui doivent être traités de la même façon dans tous les pays. À l'heure actuelle, les pays participants ont essentiellement pour responsabilité de fournir des données fiables sur leur situation, conformément aux impératifs fixés par l'organisme d'exécution. Parallèlement toutefois, la fiabilité des résultats concernant les parités du pouvoir d'achat dépend de la méthode suivie et de l'exactitude des données émanant d'autres pays participants.

Cependant, dans un souci de crédibilité, il est souhaitable de regrouper le Programme de comparaison internationale et l'Indice des points à la consommation. De plus, en notre qualité de pays participant, nous avons des réserves sur la méthode suivie dans certains domaines, la fiabilité des données fournies par certains pays et d'autres problèmes d'ordre conceptuel et pratique. »

## 2. Enquête dite de l'anneau

46. Le questionnaire « de l'anneau » a été envoyé à 17 pays qui participaient tous à la comparaison dite de l'anneau dans le cadre du PCI, ainsi qu'aux organismes et aux coordonnateurs régionaux. À la fin du mois de septembre 2007, 16 pays et trois organismes régionaux avaient répondu. Au total, le taux de réponse dépasse 90 %. Un certain nombre d'observations nuancées ont été faites.

### Principes concernant la participation aux futures enquêtes du PCI

47. Dans une large majorité, les pays se sont dits satisfaits de leur participation à la comparaison dite de l'anneau. À 81 % (soit 13 sur 16), ils ont jugé positive leur participation au cycle de 2005.

48. Même si l'enquête a été globalement bien reçue, des réserves ont été émises. Les pays participants ont souligné que la comparaison dite de l'anneau posait un certain nombre de difficultés. En raison des retards pris dans le cadre des enquêtes périodiques du PCI, cette comparaison a débuté trop tard, ce qui a rendu impossible tout ajustement en cours de route. Des difficultés liées à la description des articles à des problèmes de langue ou de communication, à la présence d'un nombre excessif de produits de consommation sur la liste et aux écarts de qualité entre les articles selon les régions, entre autres, sont venues alourdir la charge de travail des pays. Plusieurs ont mis en doute la qualité des données relatives aux prix collectées aux fins de cette comparaison.

49. Les pays se sont inquiétés du manque de communication entre les parties concernées. Ils s'attendaient à ce qu'une réunion de validation rassemblant tous les pays de « l'anneau » soit organisée en vue de régler certains des problèmes répertoriés concernant les listes de produits et les écarts de qualité entre les régions.

50. La plupart des pays participants ont estimé que compte tenu du déroulement du présent cycle, il fallait utiliser cette enquête à titre comparatif au cours d'un prochain cycle. Trois des pays étaient cependant d'un avis contraire. Deux des pays ayant mis en lumière le surcroît de travail appartiennent au groupe EUROSTAT/OCDE. Pour le pays du PCI, la publication des données collectées lors des enquêtes centralisées constituait la question la plus importante.

Le programme « de l'anneau » doit être attentivement évalué afin de déterminer le nombre de pays à inclure et d'articles pour lesquels il faudrait faire des relevés de prix. Ce programme ne devrait pas être poursuivi sans que les pays participent à la sélection des articles et aux travaux visant à valider les données.

51. Plusieurs des pays ont fait des suggestions concernant des changements à apporter aux cycles à venir. Les pays participants devraient être sélectionnés dès le début du prochain cycle du PCI. Les décisions concernant les listes d'articles devraient être prises tôt et associées à des enquêtes préalables le cas échéant. Des initiatives doivent être menées en vue d'améliorer la communication à toutes les étapes, tant à l'intérieur des régions qu'entre elles. Une réunion rassemblant tous les pays participants devrait être organisée en priorité. Plusieurs problèmes concernant les données auraient pu être décelés et résolus dès le début. Un point apparemment mineur, mais très important en réalité, est que les pays de l'anneau doivent avoir suffisamment de temps pour traduire la liste d'articles. Il semble nécessaire de prévoir un financement distinct pour l'exercice de l'anneau.

Ainsi, la communication n'a pas été pleinement satisfaisante pendant le cycle de 2005. Les problèmes devraient être examinés et faire l'objet d'une décision avant le lancement du prochain cycle de l'enquête dite de l'anneau.

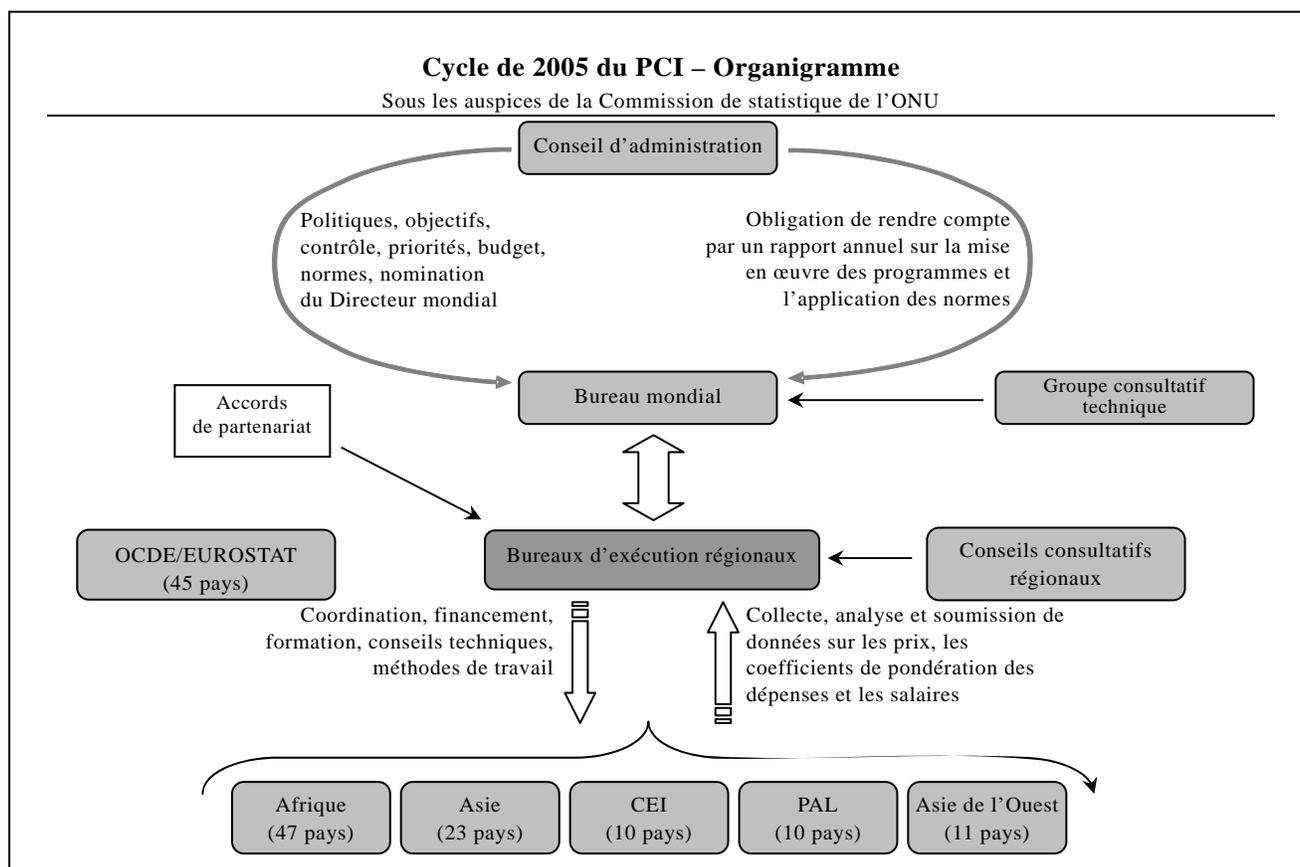
## **IV. Principales difficultés du PCI**

### **A. Structure de gouvernance**

52. La figure ci-après donne l'organigramme du PCI. Comme indiqué au chapitre II.B, le Conseil d'administration est l'organe décisionnel et stratégique. Le Bureau mondial, en tant que secrétariat du Conseil d'administration, est responsable de la coordination centrale du PCI. Le Groupe consultatif technique est chargé de la recherche et du conseil technique et entretient des rapports étroits avec le Bureau mondial. Les bureaux régionaux coordonnent et appuient les instituts nationaux de statistique dans la mise en œuvre des enquêtes générales. Des conseils consultatifs régionaux ont été créés dans la plupart des régions.

53. La figure fait apparaître les partenariats entre les organisations régionales et un ou plusieurs instituts nationaux de statistique, qui se sont révélés très utiles, ainsi que le programme OCDE/EUROSTAT, qui est une entité distincte et ne constitue pas une région aux fins du PCI.

Figure 1  
Organigramme du PCI



54. D'après les parties concernées, la structure de gouvernance fonctionne en général de manière satisfaisante. Telle qu'elle a été conçue, la structure a permis de faire face à certains des principaux problèmes cités dans des rapports antérieurs soumis à la Commission de statistique de l'ONU. La nouvelle structure et les initiatives prises en matière de gestion ont transformé le PCI en mécanisme mondial efficace et constituent une base solide pour traiter les difficultés des cycles à venir. Cependant, certains éléments doivent être évalués ou renforcés afin d'améliorer la transparence et le fonctionnement de l'ensemble du système.

### 1. Le Conseil d'administration

55. Il conviendrait, à l'ouverture du prochain cycle du PCI, de réexaminer la question des représentants au Conseil d'administration.

56. Les rôles et responsabilités du Conseil d'administration sont énoncés dans le guide pratique du PCI et sur son site Web. Les membres du Conseil d'administration ont été nommés initialement par l'ancien groupe des Amis du Président issu de la Commission de statistique de l'ONU. Un principe avait été établi selon lequel la composition du Conseil d'administration devait correspondre aux régions participant au programme mondial; tous les membres étaient nommés pour une durée de trois ans, à titre personnel. Dans la pratique, il n'en a pas été ainsi. Les membres du Conseil représentent leur organisation et lorsque l'un d'eux est absent ou quitte l'organisation, il est remplacé par un représentant de la même organisation. Ces principes sont également inscrits dans les accords signés avec certaines organisations, telles que l'OCDE/EUROSTAT.

57. D'après le guide pratique du PCI, le nombre de membres du Conseil d'administration est limité à 16. En 2007, le Conseil comptait 18 membres, dont deux à participation restreinte. Il convient de souligner que le Conseil peut à tout moment s'adjoindre de nouveaux membres si nécessaire, dans les limites du nombre maximum de membres.

58. La Banque mondiale, le FMI, la Division de statistique de l'ONU, EUROSTAT, l'OCDE et chacun des organismes de coordination régionaux comptent un représentant permanent au Conseil d'administration. On peut avancer plusieurs arguments justifiant la présence d'un certain nombre de membres permanents au sein du Conseil d'administration. L'octroi d'un siège permanent aux principaux donateurs, aux organisations utilisatrices et aux organisations régionales apporte stabilité et continuité au Conseil d'administration ainsi qu'aux entités concernées. La compétence et les aptitudes de ces membres sont souvent un atout lors des discussions et de la prise de décisions concernant les stratégies du PCI.

59. En ce qui concerne le groupe de membres tournants, les critères de sélection doivent être plus précis, notamment pour des raisons de transparence. On s'est employé à choisir des candidats qui, outre leurs qualifications et leur expérience (ou ancienneté), représentaient des grandes régions et des puissances politiques ou économiques régionales.

60. Il semble être d'usage que le groupe des Amis du Président, à la fin d'un cycle, fasse part de son opinion et joue un rôle dans la formation d'un nouveau conseil d'administration. Le présent groupe des Amis du Président souligne que le système de nomination des membres tournants doit être transparent.

<p>Il est nécessaire de mettre en place un système transparent pour la nomination des membres tournants du Conseil d'administration.</p>
--

## 2. Bureau mondial

61. Le Bureau mondial du PCI est situé au siège de la Banque mondiale, à Washington. Ses activités sont financées au moyen du Fonds mondial d'affectation spéciale du PCI créé à la Banque mondiale et soumises aux règles administratives et financières de la Banque mondiale. Le Bureau mondial rend compte, par l'entremise du Directeur mondial du PCI, au Directeur du Groupe de gestion des données sur le développement de la Banque mondiale. Pour les questions liées à l'exécution de la mission du PCI et à ses politiques, programmes, priorités et normes, le Directeur

mondial suit les directives données par le Conseil d'administration et dans le cadre des programmes de travail et des budgets approuvés par lui.

62. Il semble que la Banque mondiale se soit acquittée de ses fonctions de façon très compétente. Cependant, dans la pratique, la Banque mondiale a fait plus qu'héberger le Bureau mondial. Cela est devenu de plus en plus évident au fur et à mesure que les programmes ont avancé et que la confidentialité des données, les plans de travail, les effectifs et le financement sont devenus des sujets de préoccupation. Lorsque la Banque mondiale a accepté d'héberger le PCI, ce dernier a été intégré dans le plan de travail du Groupe de gestion des données sur le développement, ce qui plaçait le Directeur du PCI sous l'autorité de la Banque mondiale. Ainsi, le règlement de la Banque mondiale ayant la préséance, le Directeur du Groupe de gestion des données sur le développement a été chargé de régler la question de l'emplacement de la base de données mondiale et les problèmes de confidentialité, et non le Bureau mondial.

63. La plupart des problèmes rencontrés ont été résolus grâce à une communication efficace entre le Président du Conseil d'administration et le Directeur du Groupe de gestion des données sur le développement de la Banque mondiale. Lors des cycles à venir, il faudra maintenir des contacts entre le Président du Conseil d'administration et l'institution hébergeant le Bureau mondial afin d'éclairer certaines questions encore entachées d'incertitude. Le rôle de l'organisation hôte devra être reconnu et défini plus précisément. Il faudra également se pencher sur les attributions du Directeur mondial vis-à-vis de l'organisation hôte et du Conseil d'administration.

64. Il convient d'élaborer un document décrivant clairement le rôle et les responsabilités de l'organisation hôte pour l'avenir. Ce document devrait aborder la question des responsabilités du Directeur mondial vis-à-vis de l'organisation hôte, ainsi que les filières de remontée de l'information et les relations avec le Conseil d'administration.

65. Il importe de clarifier les tâches qui incombent au Bureau mondial en tant que secrétariat du Conseil d'administration. Le Bureau est chargé de coordonner différents aspects du PCI, notamment pour les questions stratégiques, opérationnelles et techniques. Le Bureau mondial devrait être placé avant tout sous l'autorité du Conseil d'administration et non sous celle de l'institution hôte.

<p>Il convient d'établir clairement les attributions de l'organisation hôte.</p>
--

66. Avant de décider de l'organisation hôte pour le prochain cycle, il convient de savoir si l'expérience du cycle actuel devrait conduire à la modification de l'organisation du Bureau mondial. Un plan d'effectifs devrait être élaboré et approuvé avant le début du prochain cycle. Des contrats de longue durée devraient être accordés afin de favoriser la stabilité des effectifs. En outre, le PCI gagnerait à faire appel à des compétences et des capacités extérieures. Il est convenu qu'il n'est pas indispensable que le Bureau mondial dirige le programme de comparaison dite de l'anneau. Au lieu de cela, un accord opérationnel pourrait être conclu avec un institut national de statistique disposant de ressources suffisantes. Les capacités et les compétences du Bureau mondial dans les domaines des statistiques des prix, des

enquêtes et de la comptabilité nationale pourraient être renforcées grâce à des accords de partenariat avec des instituts nationaux de statistique. Quoi qu'il en soit, il importe d'instaurer une collaboration étroite avec les régions puisqu'une grande partie des données concernant les prix servant au programme de comparaison de l'anneau proviendra des régions.

Pour renforcer les compétences et les capacités du Bureau mondial dans les domaines des statistiques de prix, des comptes nationaux et de la gestion des programmes de comparaison dite de l'anneau, il est recommandé qu'un accord de partenariat soit conclu avec un ou deux instituts nationaux de statistique dès le début du prochain cycle.

67. Le Groupe de gestion des données sur le développement de la Banque mondiale a indiqué qu'il était disposé à accueillir le prochain cycle s'il recevait l'appui de la communauté statistique internationale et si les changements apportés au PCI étaient clairement balisés. Il s'agit de questions importantes dans la perspective des discussions avec la direction de la Banque mondiale sur les arrangements pour le prochain cycle.

Il importe de choisir dès que possible l'organisation hôte pour le prochain cycle.

### **Le rôle du Directeur mondial**

68. Le paragraphe suivant est extrait du chapitre 2 du guide pratique du PCI et explique le double rôle du Directeur mondial :

« Le Bureau mondial rend compte, par l'entremise du Directeur mondial du PCI, au Directeur du Groupe de gestion des données sur le développement de la Banque mondiale. Pour les questions liées à l'exécution de la mission du PCI et à ses politiques, programmes, priorités et normes, le Directeur mondial agit conformément aux directives données par le Conseil d'administration du PCI et dans le cadre des programmes de travail et des budgets approuvés par le Conseil. »

69. Il appartient au Directeur mondial de trouver et de maintenir un équilibre entre la Banque mondiale et le Conseil d'administration dans le règlement des différents problèmes que pose cette organisation complexe. Bien que des solutions viables aient été trouvées, preuve d'une bonne gestion, la question du double rôle et des responsabilités du Directeur mondial devrait être traitée.

70. Le Directeur mondial devrait être responsable de la gestion du personnel du PCI, notamment de son recrutement et de l'évaluation de son travail. On pourrait avancer que l'arrangement adopté épargne au Directeur mondial les tâches administratives afin qu'il puisse se consacrer à la coordination du PCI. Cependant, il est à craindre que cela conduise à une diminution de l'autorité du Directeur mondial avec le temps. Il est recommandé que ces questions de gestion soient réglées avant que le nouveau directeur mondial soit nommé.

Les responsabilités et l'autorité du Directeur mondial devraient être renforcées, conformément au mandat du Bureau mondial.

### **Nomination d'un nouveau directeur mondial**

71. Avec le départ à la retraite de Fredrick Vogel, il sera nécessaire de nommer un nouveau directeur mondial. Il est recommandé que le nouveau directeur mondial soit sélectionné selon les principes de la concurrence internationale, comme décidé en 2002. Le Directeur en poste actuellement a été nommé au terme d'un concours organisé par un sous-comité du groupe des Amis du Président et le Groupe de gestion des données sur le développement de la Banque mondiale.

72. L'un des rôles essentiels du Directeur mondial est d'asseoir la crédibilité du programme et d'entretenir la coopération avec l'ensemble des organismes qui collaborent avec le PCI. Le groupe des Amis du Président recommande qu'un nouveau sous-comité soit formé afin d'éviter la confusion des rôles et de ne laisser aucun doute quant à l'indépendance du processus de sélection. Il est proposé que le sous-comité soit composé du Président et de deux représentants du Conseil d'administration. En outre, le sous-comité devrait se voir adjoindre un représentant de l'organisation hôte afin de former un comité de sélection. La décision finale devrait revenir au sous-comité.

Le Directeur mondial devrait être nommé par un sous-comité composé de membres du Conseil d'administration.

### **3. Rôles respectifs du programme OCDE/EUROSTAT et du Bureau mondial**

73. La réussite du PCI repose en particulier sur les relations de collaboration étroite qu'il entretient avec les programmes mis en œuvre en Europe et dans les pays de l'OCDE, celles-ci permettant au programme mondial de tirer parti de la longue expérience des pays partenaires. Ces derniers collaborent dans plusieurs domaines. Les résultats de leurs travaux sont réunis avec ceux du PCI afin de former une base de données mondiale unique.

74. EUROSTAT et l'OCDE sont membres du Groupe consultatif technique, qui est chargé de réaliser des travaux de recherche et de donner des conseils concernant les questions de méthodologie du PCI. Plusieurs méthodes utilisées par l'OCDE et EUROSTAT ont servi de modèle aux méthodes correspondantes du PCI. De même, les descriptions structurées de produit élaborées pour le PCI ont été adoptées par le programme OCDE/EUROSTAT. En ce qui concerne les nouvelles composantes du PIB, on s'est efforcé d'établir une base commune de comparaison. Dans le cadre de la comparaison de l'anneau, certains pays du groupe OCDE/EUROSTAT ont participé à des enquêtes du PCI portant sur l'ensemble des composantes du PIB. De hauts responsables d'EUROSTAT et de l'OCDE siègent en tant que membres permanents du Conseil d'administration du PCI, ce qui facilite la coopération.

75. Bien qu'EUROSTAT et l'OCDE mènent leurs programmes de PPA indépendamment du PCI, ils participent pleinement à la comparaison dite de l'anneau. EUROSTAT apporte le soutien financier nécessaire aux pays de l'anneau pour qu'ils puissent mener des activités supplémentaires de collecte de données.

L'Office des statistiques nationales du Royaume-Uni coordonne la comparaison de l'anneau pour le groupe OCDE/EUROSTAT.

76. Les rôles du groupe OCDE/EUROSTAT et du Bureau mondial n'ont pas été bien définis au début du cycle actuel. Cependant, leurs relations de travail pour le cycle de 2005 du PCI sont décrites dans un accord signé en février 2007, qui explicite les responsabilités et les rôles respectifs des différentes organisations.

77. Bien que des mesures aient été prises dans le cadre de l'accord en vigueur, il semble nécessaire de renforcer encore le partenariat entre les organisations. Il conviendrait d'élaborer un mémorandum d'accord révisé dès le début du prochain cycle du PCI.

78. Des relations de travail plus directes devraient être établies entre les deux programmes afin de permettre au PCI de bénéficier de l'expérience plus vaste d'EUROSTAT et de l'OCDE. Il pourrait s'agir, par exemple, d'une représentation mutuelle dans les réunions et les ateliers régionaux. On pourrait également envisager que le PCI accueille au sein de son personnel un agent d'EUROSTAT ou de l'OCDE. Cette personne participerait à part entière aux activités du PCI, tout en assurant des échanges plus réguliers entre les programmes. Le mémorandum d'accord actuel devrait être élargi lors du prochain cycle afin de traiter plus en détail la question des responsabilités de chacun en matière de financement du programme mondial.

79. L'une des questions que les deux programmes n'ont pas encore réglée est celle de la coordination de la participation de la région CEI. Il importe d'éviter les problèmes rencontrés lors du cycle de 2005 dans le cadre de l'enquête périodique et de la comparaison de l'anneau. Il faut parvenir dès maintenant à un accord sur les modalités de participation des pays de la CEI pour les cycles à venir.

Il est nécessaire de renforcer d'un commun accord les relations de travail entre l'OCDE, EUROSTAT et le PCI.

#### 4. Partenariats

80. Au début du cycle de 2005 du PCI, il a été convenu que les organisations régionales avaient besoin d'aide pour faire face aux questions statistiques complexes soulevées par le programme. À cette fin, des partenariats ont été créés entre les organisations régionales et un ou deux instituts nationaux de statistique. Pour différentes raisons, de tels arrangements n'ont pas pu être mis en place dans toutes les régions. Les partenariats créés pour le cycle de 2005 sont les suivants :

- a) Bureau australien de statistique et Banque asiatique de développement;
- b) Statistique Canada et Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
- c) Office des statistiques nationales (Royaume-Uni), Institut national de la statistique et des études économiques (France) et Banque africaine de développement;
- d) Office des statistiques nationales (Royaume-Uni) et EUROSTAT/OCDE/Banque mondiale;

e) Rosstat (Russie) et Office de statistique de la CEI.

81. Globalement, les mécanismes établis semblent avoir été efficaces et, d'après nos informations, les organisations régionales en sont satisfaites. Il conviendrait de maintenir ces partenariats pour les cycles à venir et de les renforcer encore sur la base des expériences récentes. La plupart des partenariats avaient deux objectifs principaux :

a) Offrir à l'organisation régionale une assistance et un appui sur le plan technique et en matière de gestion;

b) Renforcer les capacités et les compétences aux niveaux régional et national.

82. L'appui technique et l'aide à la gestion fournis aux organisations régionales portent sur un grand nombre d'activités qui ont été traitées différemment selon les régions. Dans la plupart des régions, l'une des premières tâches a été d'élaborer des listes régionales de produits. Dans certains cas, une aide et un appui ont été apportés directement aux instituts nationaux de statistique, en particulier dans les pays africains. L'expérience a été dans l'ensemble positive. Certains pays souhaitent instamment recevoir une assistance supplémentaire pour les initiatives les plus complexes.

83. Le mode de financement varie légèrement d'un partenariat à l'autre, mais dans la plupart des cas ce sont les organismes de financement qui appuient les activités de renforcement des capacités institutionnelles. Cela a notamment été le cas de l'Office des statistiques nationales, de l'Institut national de la statistique et des études économiques, du Bureau australien de statistique et de Statistique Canada, mais l'importance du financement a été variable. Dans certains cas, les instituts nationaux de statistique fournissent eux-mêmes leur financement. Lorsqu'il est partie à un accord de partenariat, le Bureau mondial du PCI contribue également à son financement. Dans la plupart des régions, des réunions ont été tenues régulièrement sur les questions de stratégie et des rapports ont été établis sur l'avancée des travaux.

84. En ce qui concerne le renforcement des capacités, il existe de grandes différences entre les régions. Les initiatives africaines semblent être les plus complètes et correspondent aux besoins particuliers de cette région. Des plans ont été élaborés avec soin en vue d'initiatives qui seront menées en collaboration avec des organisations internationales et avec leur appui financier.

85. Dans la plupart des régions, l'accent a été mis sur la formation de spécialistes des statistiques des prix et des comptes nationaux au moyen de séminaires et d'ateliers. Du point de vue des pays participants, ces programmes ont été utiles en ce qu'ils portaient sur les différentes étapes du programme d'enquête, à savoir l'élaboration des listes d'articles, la collecte de données, leur validation et leur vérification. Certains pays ont souligné l'importance de créer des réseaux de statisticiens. Des initiatives plus approfondies ont parfois été lancées afin d'intégrer directement le PCI dans le calcul des indices des prix à la consommation nationaux ou de normaliser le panier d'articles utilisé pour calculer l'indice des prix dans les différents pays.

Des partenariats devraient être mis en place dès le début du prochain cycle. Ces accords devraient viser de manière plus explicite à renforcer les capacités et les compétences nationales à long terme.

## B. La communication

86. Le site Internet du Programme de comparaison internationale fournit d'abondantes informations sur celui-ci. Bien organisé, le site donne de nombreuses informations sur le Programme lui-même, sur les entités concernées, ses activités, les programmes d'enquêtes et les principales utilisations des parités de pouvoir d'achat (PPA). Il comprend pour chaque région, une page distincte où l'on trouve des informations sur la région et sur les activités en cours, ainsi que d'autres informations utiles. Le site donne également accès à d'importants documents sur les enquêtes et les méthodes du PCI, on y trouve le guide pratique, les manuels opérationnels ainsi que les travaux de recherche et développement. Les méthodes et instruments nouveaux sont de même brièvement présentés.

87. Pour assurer une bonne diffusion des résultats définitifs mondiaux, il a paru essentiel de fournir des informations claires sur divers problèmes. La stratégie d'information a privilégié l'information des parties prenantes et du public. Le site donne les comptes rendus résumés des réunions du Conseil d'administration, du Groupe consultatif technique et des coordonnateurs régionaux.

88. On observe que certaines entités se sont réunies de nombreuses fois. Le cycle de 2005 du PCI avait apporté d'importants changements méthodologiques et administratifs. Du fait de l'existence de la nouvelle structure de direction du Programme, l'expérience acquise lors du cycle précédent donne à penser qu'on devrait aller vers une plus grande régularité de la fréquence des réunions au début d'un nouveau cycle. En même temps, lors des futurs cycles, le rôle des coordonnateurs régionaux aura sans doute encore plus d'importance dans l'exécution des tâches de direction du programme, non seulement dans une région donnée mais aussi à l'échelle de l'ensemble des régions.

89. Le bulletin du Programme de comparaison internationale publie un ensemble d'articles qui intéressent les utilisateurs sur les divers problèmes posés, y compris la direction du Programme, ainsi que des exposés approfondis sur les nouveaux programmes d'enquête et certains rapports de pays sur l'application des instruments nouvellement introduits. Le bulletin existe en cinq langues.

Le prochain cycle du Programme de comparaison internationale devrait bénéficier d'un financement suffisant pour que l'on puisse organiser des ateliers et d'autres activités indispensables pour échanger des informations et préserver le caractère ouvert des communications.

## C. Création de capacités

90. Le cycle de 2005 du Programme de comparaison internationale a posé des problèmes d'apprentissage, pour toutes les entités concernées, et c'est le cas en

particulier des coordonnateurs mondiaux, régionaux et nationaux. Un certain nombre d'améliorations qualitatives ont été introduites dans la partie du Programme qui concerne la consommation des ménages, ce qui, dans les pays participants, a soulevé une série de difficultés. Dans un grand nombre de pays, les travaux ont été élargis à l'ensemble des composantes du produit intérieur brut, ce qui a obligé les statisticiens nationaux à acquérir de nouvelles compétences dans de nouveaux domaines. Parallèlement aux nouvelles méthodes appliquées, il a fallu adapter les principes et les procédures, et les manuels opérationnels et le guide pratique du Programme ont donc dû être réécrits. Un ensemble de nouveaux instruments a été introduit pour améliorer, par la normalisation, la qualité des données recueillies, mais aussi pour faciliter le travail des statisticiens nationaux.

91. Au cours du cycle de 2005 du PCI, les activités de création de capacités ont fait partie intégrante du processus continu d'amélioration de la qualité des données. Les pays participants ont pu de plusieurs façons prendre connaissance de ces nouveaux éléments. Les coordonnateurs régionaux se sont attachés à aider à résoudre les divers problèmes rencontrés. En outre, des séminaires et ateliers régionaux sur les prix et sur les comptes nationaux ont souvent été l'occasion de rassembler des statisticiens auxquels ont été exposées les nouvelles méthodes et les nouvelles pratiques opératoires, pour qu'ils puissent en discuter.

92. Chaque pays s'attend à ce qu'un certain nombre de sujets soient traités : notamment comment appliquer les nouveaux concepts, comment résoudre les problèmes d'échantillonnage, de couverture et de portée nationales, comment introduire de nouvelles normes de classification, préparer les listes régionales de produits, faire les opérations de compilation, d'estimation et de validation, et résoudre diverses questions techniques soulevées par le transfert des données au coordonnateur régional. Par la suite, des séminaires régionaux de validation des données ont été l'occasion de réunir des praticiens nationaux.

93. L'acquisition directe ou indirecte de connaissances, aux niveaux régional et national, a en soi constitué une importante contribution à la création de capacités. Pour les futurs cycles du PCI, il faudra prendre de nouvelles mesures pour valoriser les synergies entre le PCI et les programmes statistiques nationaux. Certaines initiatives ont fréquemment été discutées :

- a) L'intégration des listes de produits retenues pour les enquêtes sur la consommation par le PCI dans l'indice national des prix à la consommation;
- b) L'harmonisation des indices des prix à la consommation au niveau sous-régional sur la base des spécifications des produits retenus par le PCI;
- c) L'intégration des enquêtes nationales périodiquement réalisées sur les budgets des ménages, pour utilisation dans les comptes nationaux.

94. L'exploitation de ces méthodes, de façon viable à terme, suppose l'application des normes et nomenclatures internationales élaborées dans l'optique du PCI, parmi lesquelles figure la Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle (NFCI). Parmi ces normes figurent également les listes régionales de produits utilisées pour définir les spécifications des produits retenus dans le calcul des indices des prix à la consommation.

95. Selon l'enquête ordinaire effectuée par les Amis du Président, plus de 80 % des pays participants sont d'avis qu'il devrait être possible d'intégrer les travaux portant sur le Programme de comparaison internationale et l'établissement des

indices des prix à la consommation. Jusqu'à présent, les tentatives d'intégration ont été plus ou moins réussies. L'un des problèmes que soulève la spécification des articles en vue de l'établissement de l'indice des prix à la consommation est que cette spécification ne correspond pas à ce que nécessite le Programme de comparaison internationale, notamment en ce qui concerne le niveau de détail indispensable pour assurer des comparaisons des prix dans l'espace plutôt que dans le temps.

96. Pour l'harmonisation au niveau régional des formules de calcul des indices des prix à la consommation, une liste commune de produits a été adoptée pour faciliter les enquêtes sur la consommation, dans le cadre du Programme de comparaison internationale en Amérique latine. Une solution semblable a été utilisée pour les pays de la Communauté d'États indépendants. L'enquête ordinaire des Amis du Président a donné lieu, en Afrique et en Asie, à des observations qui signalent dans ces régions des initiatives sous-régionales visant à harmoniser d'abord les listes régionales de produits de consommation.

Il faut donner la priorité à la création de capacités aux niveaux régional et national en mettant tout particulièrement l'accent sur l'intégration, dans les travaux nationaux sur les prix et les comptes nationaux, des travaux menés au titre du PCI.

#### **D. Continuation du Programme de comparaison internationale**

97. Une question fondamentale se pose : faut-il poursuivre le Programme de comparaison internationale? Elle a été examinée par les Amis du Président. Si la réponse est affirmative, il faudra ensuite traiter la question de la fréquence des cycles et celle du choix de la prochaine année de référence, ce qui à son tour, obligera à prendre une décision sur la couverture et la portée du prochain cycle de comparaisons. Pour plusieurs raisons, c'est dès le début de 2008 qu'il faut se prononcer sur la continuation du PCI, car un grand nombre de détails doivent encore être réglés.

98. Le cycle de 2005 a manifestement été une étape importante dans le développement d'un système de calcul des parités de pouvoir d'achat à l'échelle mondiale. Des ressources beaucoup plus importantes qu'auparavant ont été appliquées à l'amélioration des méthodes et des opérations de collecte des données, l'établissement des manuels opérationnels et d'un guide pratique. En outre, les méthodes d'établissement des listes de produits ont été élaborées et utilisées dans la préparation des enquêtes sur la collecte de données, les estimations, la validation, ainsi que le transfert et la validation régionale des données. La base même du calcul des parités de pouvoir d'achat est manifestement bien meilleure que durant les cycles précédents. Pour étendre ces travaux à l'intégralité du produit intérieur brut d'un pays, plusieurs méthodes nouvelles ont de même été élaborées. Les problèmes de communication entre les entités, dans la structure de direction du PCI, ont été en partie réglés et le processus est désormais plus transparent. Pourtant, certains aspects de la communication, au sein d'une même région, doivent encore être examinés.

99. Pour promouvoir la connaissance du Programme de comparaison internationale parmi les utilisateurs, certaines difficultés doivent encore être résolues. La décision de créer un forum réunissant toutes les parties prenantes intéressées est une étape importante dans ce sens. Ce forum permettra l'organisation de débats ouverts sur les divers aspects du Programme de comparaison internationale. Une première réunion est prévue au milieu de 2008. De plus, le point de vue des utilisateurs met habituellement en avant l'importance de la disponibilité des données et les questions soulevées par les séries chronologiques. La fréquence plus grande des enquêtes du Programme de comparaison internationale est bienvenue.

100. Du point de vue des pays en développement, l'ensemble des éléments qui ont constitué le cycle de 2005 du PCI constitue une bonne base pour sa poursuite et améliore la crédibilité du Programme. Une grande majorité de pays sont tout à fait intéressés par l'idée de participer au futur cycle du PCI. Pourtant, il ne faut pas méconnaître l'existence possible d'opinions divergentes concernant la volonté de ces pays de se lancer dans un nouveau cycle. Dans beaucoup de pays en effet, les nombreux éléments nouveaux constitutifs de l'actuel cycle ont posé des difficultés. L'adaptation au programme d'enquêtes et les problèmes de qualité qui se sont posés supposent que l'on se familiarise progressivement avec la structure nouvellement établie.

<p>Le Programme de comparaison internationale devrait être continué, en utilisant les principaux éléments de la structure de direction actuelle et en tirant parti des enseignements dégagés du cycle actuel.</p>
---

101. Il faudra sans doute se prononcer rapidement sur la poursuite du PCI afin d'éviter le démantèlement de la structure mise en place à l'échelle mondiale grâce au présent cycle – dans les institutions statistiques nationales et les organismes régionaux et avec le Bureau mondial. Cela est un problème particulier dans les petits pays, où les bureaux de statistique, habituellement, connaissent une rapide rotation de leur personnel. Ce même problème pourrait se poser aussi dans les organisations régionales.

102. La question de l'obtention de crédits budgétaires est également importante. Elle se pose à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Plusieurs pays, grands ou petits, ont de plus en plus de mal à absorber la charge de travail résultant du PCI. Cela ne peut pas continuer dans le prochain cycle en l'absence d'initiatives visant à réduire ce fardeau. Une réduction équilibrée du nombre de produits de consommation pris en compte dans le Programme de comparaison internationale irait dans ce sens. Cependant, il faut en même temps chercher à aligner de plus près les travaux du PCI sur ceux des bureaux nationaux de statistique sur les prix et les comptes nationaux.

103. Le financement du cycle de 2005 du Programme de comparaison internationale a été assuré par un petit nombre de donateurs, au premier rang desquels figure la Banque mondiale. D'importantes contributions nationales au programme mondial ont été fournies par les coopérations britannique, australienne et canadienne. Au niveau international, le FMI et le PNUD ont également apporté une contribution. Un financement par un fonds d'affectation spéciale mondial a été assuré dans la plupart

des régions. Cependant, la plupart des régions ont également de leur côté dû lever des fonds et cela a représenté une contribution importante à leur propre programme régional. Des rapports périodiques d'activité ont été remis aux organismes donateurs.

Un engagement de financement à long terme souscrit par toutes les parties prenantes est d'une grande importance pour la viabilité future du Programme de comparaison internationale.

104. Quelle devrait être la date du prochain cycle de comparaisons? La plupart des acteurs semblent favorables au choix d'une année d'ici deux ou trois ans. L'année 2010 a été proposée dans le groupe des Amis du Président, qui a souligné la nécessité d'entretenir l'élan acquis et d'envoyer ainsi un signal aux utilisateurs. Certains des pays participants préféreraient 2011 sur la base de la recommandation visant à aligner le PCI sur la date retenue par l'OCDE pour ses propres travaux de comparaison des prix.

105. Dans la perspective du long terme, l'objectif pourrait en effet être d'aligner le PCI sur le système OCDE/EUROSTAT, en utilisant un cycle de trois ans pour la réalisation successive des programmes d'enquêtes. Pour l'un des prochains cycles, cela est trop ambitieux, bien que certaines mesures aient déjà été prises, dans le cycle actuel, concernant certaines composantes des enquêtes et le système de direction. Il faut également s'efforcer d'intégrer les systèmes aux niveaux régional et national en matière de création de capacités et pour poursuivre le développement des systèmes statistique nationaux.

L'année du prochain cycle devrait être 2011, ce qui laisserait assez de temps pour résoudre les problèmes rencontrés lors des évaluations de la phase 2 et permettrait d'aligner le PCI sur les prochains travaux de l'OCDE/EUROSTAT. Les cycles du PCI devraient ensuite revenir avec une fréquence de trois à cinq ans.

106. Les décisions à prendre sur la couverture et la portée des travaux du PCI sont manifestement liées à la question du financement et plus généralement des ressources et capacités disponibles aux différents niveaux. Il ne fait pas de doute que les utilisateurs sont favorables à un traitement intégral du PIB. Il en va de même des pays participants qui sont bien conscients de l'importance de l'élaboration d'un programme d'enquête dont la gestion serait centralisée, pour couvrir des composantes telles que le logement et la construction.

Il faut conserver comme objectif ambitieux un calcul des parités de pouvoir d'achat pour l'ensemble des composantes du PIB.

107. Certains utilisateurs sont favorables à une augmentation du nombre de pays participants. Même les petits pays semblent être désireux de participer à l'avenir au

Programme de comparaison internationale. Plusieurs pays qui n'ont pas participé au cycle de 2005 sont désireux d'effectuer des travaux sur la pauvreté et les objectifs du Millénaire pour le développement. Dans beaucoup de ces pays, la capacité et la compétence statistique sont fragiles et appellent donc une augmentation de l'aide financière. L'évaluation d'ensemble et les décisions à prendre sur cette question incombent au Conseil d'administration du PCI et aux partenaires intéressés.

## **E. Problèmes relatifs aux comptes nationaux**

108. On a vu que le cycle de 2005 du Programme de comparaison internationale avait été élargi de façon à couvrir l'intégralité du produit intérieur brut (PIB). Les agrégats des comptes nationaux sont utilisés par le PCI pour établir les coefficients de pondération intervenant dans le processus d'agrégation des résultats des comparaisons et dans leur structuration, en particulier les chiffres du PIB et de la consommation individuelle. Mais les comptes nationaux posent un certain nombre de problèmes qui peuvent affecter considérablement le résultat final et qui doivent donc ne pas être négligés dans une évaluation globale du PCI.

a) Les comparaisons reposent sur une méthode qui part de la dépense, ce qui permet de comparer le niveau et la structure des principales composantes de la demande finale. L'inconvénient de cette méthode est que, comme les différents secteurs d'activité ne sont pas distingués, il n'est pas possible de procéder à une comparaison de la productivité. Cette méthode signifie que les PPA sont calculées en trois étapes : au niveau de l'article, au niveau du groupe d'articles et au niveau de l'agrégat. Les coefficients de pondération utilisés à ce dernier niveau sont les dépenses de consommation consacrées à l'achat d'un groupe d'articles, et c'est ce que l'on trouve, par excellence, dans les agrégats de la dépense dans les comptes nationaux.

b) Pour ce qui est de la ventilation des dépenses, l'*Annuaire des comptes nationaux* des Nations Unies, 2006, révèle que 125 sur les 127 pays qui fournissent à la fois des comptes nationaux et des données utilisées par le PCI ont bien établi une ventilation des dépenses. Dix-neuf autres pays (surtout africains) qui participent au PCI n'ont pas en revanche établi de comptes nationaux publiés dans l'Annuaire. Soixante-trois pays participant au PCI, soit juste la moitié du nombre de pays pour lesquels on dispose de comptes de la dépense finale, ont publié cette ventilation détaillée des dépenses de consommation individuelles. Ainsi, ce tableau d'importance essentielle n'est pas disponible pour 83 pays prenant part au PCI. Dans ce groupe figurent des pays comme l'Argentine, le Bangladesh, la Chine, l'Égypte, l'Inde, l'Indonésie, le Nigéria, le Pakistan et le Soudan.

c) Les parités de pouvoir d'achat sont utilisées pour convertir en dépenses finales réelles les dépenses finales consacrées dans le pays au groupe d'articles en question, les agrégats et les chiffres du PIB des différents pays. Les PPA et les dépenses finales réelles de consommation permettent d'établir des indicateurs du prix et du volume qui sont indispensables pour les comparaisons internationales. Trois ensembles d'indices sont habituellement déduits des comptes nationaux : les indices des dépenses finales réelles, les indices des dépenses réelles par habitant et les niveaux des prix relatifs. Il faut donc utiliser avec prudence ces indices de prix et de volume car il faut tenir compte aussi du manque de fiabilité éventuel des coefficients de pondération des dépenses et des données de prix.

d) Les dépenses finales doivent être ventilées par groupes d'articles – les « grandes rubriques » – selon une classification commune des prix et des dépenses. Ce niveau de la « grande rubrique » est celui des grands blocs utilisés dans les comparaisons. En pratique, la couverture est déterminée par le niveau le moins agrégé possible des dépenses finales pour lequel on puisse estimer des coefficients de pondération des dépenses. On trouve rarement dans les comptes nationaux une ventilation aussi fine. L'étude périodique des Amis du Président confirme qu'il y a là un problème. Plus couramment, les données les plus détaillées proviennent au contraire des enquêtes sur les budgets des ménages.

e) La méthode de calcul est évidemment importante si l'on veut mesurer des volumes qui soient comparables : les dépenses doivent être calculées aux prix payés par l'acheteur ce qui, pour des raisons de cohérence, exige que les prix soient ceux du marché ou les prix de transaction, et soient représentatifs des dépenses finales entrant dans le calcul du PIB.

f) Les prix relevés pour les comparaisons internationales doivent être compatibles avec les prix découlant des comptes nationaux sinon le dénominateur (c'est-à-dire la PPA) ne sera pas compatible avec le numérateur (les comptes nationaux), ce qui faussera les comparaisons. C'est le cas en particulier quand les prix du marché ne sont pas toujours susceptibles d'être établis facilement, dans le cas de la santé et de l'éducation par exemple.

109. S'il est important de disposer de ventilations complètes et comparables des dépenses au niveau des principales rubriques de la dépense, il est plus important encore de disposer de chiffres complets et comparables du PIB. En d'autres termes, c'est la même définition du PIB qui doit être appliquée à tous les pays (celle du SCN de 1993 et non celle du SCN de 1968 par exemple). En outre, les estimations du PIB doivent être suffisamment exhaustives pour intégrer des estimations de l'économie occulte, de la production autoconsommée, du prix des logements occupés par leurs propriétaires ou des activités des petites entreprises individuelles, et tenir compte aussi du coefficient de non-réponse à l'enquête.

110. Les résultats obtenus à partir des données de l'enquête périodique des Amis du Président sur la ventilation des dépenses par grande rubrique témoignent de l'existence de problèmes de communication et de la lourdeur de la charge de travail ainsi imposée à un grand nombre de pays. L'établissement de la base de données permettant d'établir les principaux coefficients de pondération correspondant aux grandes rubriques de la consommation ne va pas sans difficultés pour beaucoup de pays participant au PCI. Pour établir les coefficients de pondération des grandes rubriques de la consommation pour le cycle de 2005, on a utilisé, quand elle était disponible, l'information provenant des enquêtes sur les budgets des ménages au niveau national, et ces enquêtes devront donc être faites en priorité lors des futurs cycles du PCI. Il importe donc de coordonner les travaux internationaux portant sur la préparation et la conduite de ces enquêtes sur les budgets des ménages qui, autant que possible, doivent être synchronisés. Il faut mentionner aussi que ces données sur les budgets des ménages, en général, ne sont pas suffisantes pour donner une image précise des dépenses des couches les plus riches de la population d'un pays. Les pays qui participent au Programme de comparaison internationale ont dressé une liste des problèmes qu'il faut traiter de façon plus détaillée durant la phase 2 de l'examen. Parmi ces problèmes figurent le bâtiment et les travaux publics et les services d'utilité publique et l'imputation de coefficients de pondération pour combler les lacunes des données.

111. L'enquête révèle que certains pays n'ont pas participé aux travaux sur le choix de coefficients de pondération (les pays d'Amérique latine). Cela est malencontreux quand on met l'accent sur la création de capacités; cela implique aussi que les pays n'ont pas la possibilité de mettre en valeur toute l'expérience acquise.

112. Pour conclure, il est à noter que les caractéristiques des comptes nationaux qui interviennent dans les travaux du Programme de comparaison internationale montrent que ces comptes revêtent une très grande importance pour la qualité des résultats. Il est caractéristique et critique de constater que la question du choix des coefficients de pondération laisse encore une grande marge de manœuvre à l'imputation des chiffres.

L'expérience montre que les travaux sur les comptes nationaux doivent être améliorés, dans leur contenu, par un plus grand niveau de détail et par une meilleure qualité. Dans les futurs cycles, le Programme devrait s'aligner de plus près sur les travaux statistiques des bureaux nationaux de statistique, sur les enquêtes des budgets des ménages et sur les comptes nationaux.

## V. Conclusions

113. Le cycle de 2005 du Programme de comparaison internationale a marqué une étape importante dans l'élaboration d'un système de calcul des parités de pouvoir d'achat à l'échelle mondiale. Les ressources plus importantes qui y ont été consacrées ont amélioré la qualité du Programme. La nouvelle structure de direction et les initiatives administratives qui ont été prises ont transformé le Programme en un système mondial efficace qui semble capable de surmonter les difficultés qui pourraient se présenter dans les futurs cycles.

114. Plusieurs méthodes ont été élaborées pour élargir la couverture des travaux de comparaison à l'ensemble du produit intérieur brut. Les instruments utilisés pour dresser les listes d'articles ont été mis au point et utilisés pour préparer les enquêtes en vue de la collecte des données, et les opérations d'estimation et de validation à différents niveaux. Les problèmes de communication entre les entités concernées dans la structure de direction du Programme ont été examinés. Le présent cycle marque assurément une amélioration très appréciable de la production à l'échelle des parités de pouvoir d'achat.

115. Pourtant, comme le système est vaste et complexe, il existe encore, dans différents domaines du Programme, des améliorations qui s'imposent manifestement. Dans le présent rapport, les Amis du Président ont réfléchi surtout aux différents éléments qui constituent la structure de direction du Programme. L'une des principales conclusions est que cette structure est désormais en place, qu'elle fonctionne assez bien et que, de ce fait, une plus grande transparence est obtenue. La structure de gouvernance s'est révélée capable de traiter les principaux problèmes qui avaient déjà été évoqués dans les rapports remis à la Commission de statistique. Parmi les recommandations, le groupe des Amis du Président a déclaré que le rôle du Directeur mondial et les attributions des organismes qui accueillent le Programme doivent être précisés. Plusieurs aspects de la communication au sujet de la comparaison dite de « l'anneau » sont encore loin d'être satisfaisants pendant le

présent cycle et il faut donc y prêter l'attention voulue avant le lancement d'un nouveau cycle. De plus, la communication entre les coordonnateurs régionaux et nationaux doit être améliorée.

116. Pour entretenir l'élan acquis, il faudrait prendre dès le début de 2008 la décision de poursuivre le Programme de comparaison internationale. La date qui paraît préférable pour le prochain cycle est 2011. On synchroniserait ainsi le Programme de comparaison internationale et les travaux du système OCDE/EUROSTAT sur les comparaisons de prix, ce qui assurerait une meilleure intégration de ces deux programmes. À long terme, le but visé serait de faire coïncider les deux programmes, qui adopteraient un cycle mobile de trois ans comportant une succession de programmes d'enquête. L'ambition de traiter l'ensemble du PIB doit également être conservée.

117. Pour remplir ces objectifs, cependant, il faut une stratégie bien précise de normalisation et d'intégration des différents programmes statistiques. Comme la charge de travail augmente rapidement dans les bureaux de statistiques nationaux, il est capital, pour l'avenir du PCI, que les futurs cycles cherchent à suivre de très près les autres travaux statistiques des bureaux nationaux de statistique, les statistiques des prix et les comptes nationaux par exemple.

118. Dans les nouveaux cycles du PCI comme auparavant, la création de capacités et une coopération active entre les différents niveaux et institutions concernés revêtiront une grande importance. La communication entre les différentes parties doit également être améliorée.

## VI. Points à examiner

119. **Les Amis du Président soulignent que dans l'ensemble la structure de direction (la gouvernance) du cycle de 2005 du Programme de comparaison internationale a bien fonctionné. Cependant, le rapport contient plusieurs recommandations, sur lesquelles la Commission souhaitera peut-être se prononcer selon les grandes lignes suivantes :**

a) **Entretenir l'élan acquis, par une décision de poursuivre le Programme de comparaison internationale, décision qui devrait être prise au début de 2008. La date à retenir pour le prochain cycle serait de préférence 2011. Cela permettrait de faire coïncider le Programme de comparaison internationale et les travaux du système OCDE/EUROSTAT, ce qui amènerait une intégration plus poussée des deux programmes;**

b) **Les attributions du Directeur mondial devraient être étoffées. Un mandat devrait être établi pour bien préciser les attributions des organismes qui accueillent le Programme. Le Directeur mondial devrait être nommé par un sous-comité, composé de membres du Conseil d'administration du Programme;**

c) **Pour renforcer la compétence du Bureau mondial et les capacités de traitement des statistiques des prix, examiner les questions soulevées par les comptes nationaux et mener les comparaisons dites de « l'anneau », il est recommandé de définir les modalités d'un partenariat avec un ou deux bureaux nationaux de statistique, dès le début du prochain cycle;**

d) **Les aspects relatifs à la communication méritent d'être approfondis avant le lancement d'un nouveau cycle. Plusieurs aspects importants de la**

communication au sujet de la comparaison de « l'anneau » ont révélé des insuffisances pendant le présent cycle. En outre, la communication entre les coordonnateurs régionaux et nationaux doit être améliorée;

e) Il faut continuer à retenir l'objectif ambitieux d'un traitement de toutes les composantes du produit intérieur brut. Pour cela, cependant, il faut définir une stratégie bien précise de normalisation et d'intégration des différents programmes statistiques. Étant donné que la charge de travail qui pèse sur les bureaux de statistique nationaux ne cesse d'augmenter, il est capital, pour l'avenir du Programme de comparaison internationale, de suivre de près les autres programmes statistiques des bureaux nationaux de statistique, par exemple les statistiques des prix et les comptes nationaux.

---